

Réf: Dossier N° : 19622

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « HORONYAH TRADING »**

**Siège social : ABIDJAN - ADJAME DERRIERE MAIRIE II, 03 BP 1684
ABJ 03**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25 Novembre 2015, et enregistrés au CEPICI le 06 Janvier 2016, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « HORONYAH TRADING » .

Objet: BTP, Prestations diverses. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l' associé unique.

**Siège social: ABIDJAN - ADJAME DERRIERE MAIRIE II, 03 BP 1684
ABJ 03**

GERANT: Monsieur CAMARA MOUSTAPHA .

**RCCM: n°CI-ABJ-2016-B-306 du 06/01/2016 au Tribunal du Commerce
d'Abidjan.**

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°096 du 06/01/2016

Pour Avis

Le CEPICI

